

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU MATERIEL DE LA WEBRADIO à un établissement public du second degré

ENTRE :

La Délégation régionale au numérique pour l'éducation
de la région académique Bourgogne-Franche-Comté (DRNE BFC)
5, rue du général Sarrail - 25000 Besançon

représentée par **Stéphane Pini**, délégué régional académique au numérique pour l'éducation

ci-après dénommée : **DRNE BFC**

ET :

Le **nom de l'établissement**

représenté par **nom du chef d'établissement ou responsable, fonction**
adresse de courriel : ce.*****@ac-besancon.fr

ci-après dénommé : **l'établissement**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La DRNE BFC et l'établissement ont convenu du prêt de matériel de la webradio (liste en annexe). Le matériel est mis à disposition par la DRNE BFC de : **nom de l'utilisateur et coordonnées**.

Le prêt est consenti du :/**/202* àh..... (Date de retrait du matériel à la DRNE BFC)

au :/**/202*. àh..... (Date de restitution du matériel à la DRNE BFC)

La durée de chaque prêt ne peut excéder 2 mois. À titre exceptionnel, une prolongation pourra être acceptée sous réserve des demandes de prêt faites par d'autres établissements.
Toute prolongation du prêt de matériel devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de la DRNE BFC.

Article 2 : Obligation

Après restitution du matériel de la webradio à la DRNE BFC à la date précisée ci-dessus, la personne responsable du projet s'engage à envoyer à la DRNE BFC un document précisant l'usage fait du matériel (projet, quelles classes, quels élèves, bilan...) dans un délai maximum d'un mois par voie numérique à l'adresse : ce.drne@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr.

Article 3 : Demande de prêt, réservation, enlèvement, restitution

La demande de prêt de matériel doit être réalisée le plus tôt possible, à savoir au moins 15 jours avant la date effective de l'emprunt.

Cette demande s'effectue à l'aide du formulaire en ligne disponible sur le site de la DRNE BFC : <https://drne.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/webradio/#formulaire>

Les rendez-vous relatifs à l'enlèvement et à la restitution du matériel sont fixés d'un commun accord entre l'établissement et la DRNE BFC par téléphone au 03 81 65 73 81.

Un état du matériel et un inventaire seront établis lors de la mise à disposition du matériel à l'établissement et feront l'objet d'un pointage et d'une vérification du bon fonctionnement en fin de ladite mise à disposition.

Article 4 : Utilisation du matériel

Les utilisateurs du matériel doivent être formés et accompagnés à leur utilisation. Le prêt s'effectue dans le cadre d'un projet précis d'utilisation.

En cas de panne ou de problème pendant l'emprunt, l'établissement devra le signaler au plus vite à la DRNE BFC.

L'établissement utilisera ses propres cartes SD ou il récupérera, sur les cartes SD fournis, les fichiers qu'il aura enregistrés. Les cartes SD fournis seront systématiquement formatées à la restitution des matériels.

Article 5 : Responsabilité

L'équipement de la webradio emprunté est placé sous l'entière responsabilité de l'établissement dès la remise du matériel par la DRNE BFC et jusqu'à sa restitution.

Le matériel reste dans l'établissement et dans des conditions de totale sécurité pour garantir leur protection contre le vol et les détériorations.

Le matériel prêté est réputé en bon état de fonctionnement. Il devra être restitué tel quel. La réparation ou le remplacement rendus nécessaires par la faute de l'établissement lui sera facturé à la valeur de réparation ou de remplacement.

La responsabilité de la DRNE BFC ne saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement du matériel emprunté lié à l'adjonction de matériels non compatibles ou à une mauvaise installation et/ou manipulation.

Article 6 : Coût, retrait et retour du matériel

Le matériel de la webradio sujet de cette convention est mis à disposition de l'établissement gratuitement. Le retrait et le retour du matériel sont effectués par l'établissement ou par un moyen convenu entre les deux parties.

Article 7 : Promotion

Pour valoriser les usages de la webradio, la DRNE BFC est autorisée à utiliser les réalisations sonores, sur son site Internet et à en faire la promotion, dans un contexte respectant les droits de la voix et droits d'auteur.

Il est convenu que l'établissement s'engage à mentionner le prêt réalisé par la DRNE BFC dans sa communication. L'établissement signalera à la DRNE BFC la communication qu'il en aura faite.

Fait à Besançon, le **Date**

En deux exemplaires originaux, un pour chacune des parties

Stéphane Pini
Délégué régional académique au numérique pour
l'éducation (DRNE BFC)

Nom du chef d'établissement
Fonction

Annexe :

Liste des matériels prêtés par la DRNE BFC

| Nombre | Matériel | Prêté | Retour |
|----------------|---|--------------|---------------|
| 1 | Console de mixage Rodecaster Pro | | |
| 3 | Microphones main - Shure SM 48 LC avec bonnettes colorées | | |
| 3 | Trépieds micro avec une pince à micro - Millenium DS-30 | | |
| 3 | Câble jaune, bleu, rouge XLR de liaison micro vers la console | | |
| 4 | Casques audio - AKG K-81-DJ | | |
| 1 | Enregistreur audio avec une carte SD – Zoom H2N | | |
| 1 | Enceinte - Behringer MS16 + câble de liaison avec la console | | |
| 1 | Liaison USB console de mixage Rodecaster vers ordinateur | | |
| 2 | Valises de transport | | |
| 1 | Ordinateur PC portable | | |
| 1 | Sac à dos pour l'ordinateur PC | | |
| Observations : | | | |

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter à l'adresse :
pret-audiovisuel@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
Tél. 03 81 65 73 81

